

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MAI 2017
--

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 11 mai 2017

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Véronique Spir, Anais Perdereau, Eric Couadier, Stéphane Roy, Martine Bourdel, Céline Leroy, Annick Villafafila, François Gabrion, Caroline Ménager,

**Étaient absents excusés** :

- Yoann Béaur qui a donné procuration à Robert Genty
- Nicolas Mohamed qui a donné procuration à Stéphane Roy

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : Caroline Ménager

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

<b>2017-022</b>	<b>PRÊT RELAIS</b>
-----------------	--------------------

Bertrand Hauchecorne informe le Conseil, que dans l'attente du versement du FCTVA, il est nécessaire de souscrire au prêt relais du Crédit agricole tel que validé lors d'un précédent Conseil en 2016. Après réception de la réactualisation de l'offre, il est proposé un taux fixe de 0.54% sur 18 mois pour un montant de 60 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit agricole et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT INTER-SERVICES DE POLICE</b>
--	---

Monsieur Bertrand Hauchecorne présente au Conseil la possibilité de mettre en place une convention de partenariat inter-services de police.

Afin d'en connaître toutes les modalités, il est proposé que la commission sécurité rencontre la police rurale de Saint Hilaire Saint Mesmin, ainsi que le policier municipal de Cléry saint André.

Une fois les informations obtenues, une discussion sera engagée lors d'un prochain Conseil.

<b>2017-023</b>	<b>CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE</b>
-----------------	---

Monsieur Hauchecorne informe le Conseil que trois devis ont été réceptionnés en mairie pour les travaux prévus dans la salle polyvalente.

Après étude de ces trois dossiers, il s'avère que l'entreprise JALICON est le devis le mieux disant pour un montant de 67 500€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2017-024</b>	<b>CONCOURS ECO-QUARTIER</b>
-----------------	------------------------------

Chantal Bureau présente la démarche éco-quartier. Pour rappel, c'est un projet d'aménagement urbain qui tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire, respecte les principes du développement durable : faire du projet autrement, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l' élu, pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage améliorer le quotidien, par la mise en place d'un cadre de vie sain et sûr pour tous les habitants et les usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le vivre ensemble, participer au dynamisme économique et territorial, promouvoir une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique.

Les élus de Mareau aux Prés ayant la volonté d'inscrire la commune pour cette labellisation, la démarche est donc la suivante : présenter les quartiers dans un dossier comportant vingt engagements, et prendre une délibération engageant le Conseil municipal dans la démarche éco-quartier.

Pendant la période du 22 mai au 25 août est programmée l'expertise du dossier intégrant la visite sur le terrain. La chartre peut être signée le 2 septembre, à l'occasion des festivités de la Saint Fiacre et de l'anniversaire du jumelage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage dans la démarche éco-quartier pour valoriser la commune, et les actions qui y sont menées.

<b>2017-025</b>	<b>MODIFICATION DE LA BASE DE REACTUALISATION DES TARIFS PERISCOLAIRES</b>
-----------------	--

Monsieur Hauchecorne expose au Conseil l'utilité de modifier un article, celui concernant la facturation, dans les règlements intérieurs des différents services périscolaires. En effet, les tarifs, basés sur les quotients familiaux des mareprésiens, sont fixés annuellement par une délibération du Conseil municipal, et la réactualisation de ces quotients familiaux est planifiée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, avec prise du QF du mois d'octobre de l'année précédente.

Néanmoins cela implique une première saisie des QF en début d'année scolaire, et une deuxième exécution dans la même année scolaire, et il s'avère également difficile d'obtenir sur le site CafPro les QF d'octobre, la CAF ne renseignant plus que les périodes de début et fin d'année.

Ainsi, pour être au plus près de la situation familiale des mareprésiens, et dans un souci d'allègement de la démarche, il est proposé que les QF soient actualisés une seule fois en début d'année scolaire sur présentation par les parents du QF le plus récent, avec une flexibilité en cours d'année scolaire en cas de changement important de situation familiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification, et charge Monsieur le maire de valider tous les documents se rapportant à cette modification.

<b>2017-026</b>	<b>ZAC DES GARENNES</b>
-----------------	-------------------------

Monsieur HAUCHECORNE rappelle au Conseil municipal que, par jugements rendus le 29 juillet 2016 et le 22 septembre 2016, le juge de l'expropriation du Loiret a fixé les indemnités aux consorts BEAULIEU de la manière suivante :

<b>Expropriés</b>	<b>Ref. cadastrale</b>	<b>Superficie</b>	<b>Indemnités fixées par le Juge</b>	<b>Proposition de la Commune</b>	<b>Demande des expropriés</b>
BEAULIEU	AB 127	7.929 m <sup>2</sup>	283.836 €	175.735 €	567.923 €

Relativement à ce dossier, doit être rectifiée la répartition des indemnités d'expropriation au profit des dits Consorts BEAULIEU. La délibération 2017-013 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est ainsi modifiée comme suit :

« L'indemnité d'expropriation qui leur revient, d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX EUROS (283.836,00 EUR) est à répartir de la manière suivante : 56.767,20 euros pour Monsieur François BEAULIEU et 227.068,80 pour Monsieur Gabriel BEAULIEU. Le reste de la décision étant inchangé, Monsieur le Maire conservant tous pouvoirs pour signer l'acte de vente au profit du CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE AMENAGEMENT FONCIER et verser ensuite les indemnités d'expropriation aux propriétaires concernés. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification, et charge Monsieur le maire de valider tous les documents afférant à ce dossier.

2017-027	<b>PLATEAU DE SECURISATION CARREFOUR RUE DU STADE ET RUE DES CERISIERS</b>
----------	--

Monsieur le Maire informe, que suite au courrier envoyé par les conseillers départementaux , qui demande les projets routiers qui rentrent dans le cadre des financements au titre du produit des amendes de police, et au titre de la redevance des mines sur le pétrole, la commune propose d'affecter cette subvention d'un montant le plus élevé possible, pour un plateau surélevé prévu au carrefour de la rue du Stade et de la rue des Cerisiers. Le montant estimé du projet s'élève à 22 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition, et charge Monsieur le maire à déposer le dossier de demande d'aide.

	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>
--	---------------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil qu'il a été effectué, à la demande de la trésorerie, une annulation de titre sur exercice antérieur au compte 673. Cela n'étant pas prévu initialement, un dépassement de crédit s'est donc opéré sur le 673.

Il est donc annoncé au Conseil municipal que ce montant de 3391.20€ sera comptabilisé dans les dépenses imprévues.

	<b>CONVENTION SCOLAIRE</b>
--	----------------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle qu'une convention sur les dérogations scolaires existe depuis 1996. Elle établissait les modalités financières de prise en charge des dérogations scolaires entre les communes concernées et signataires. L'évolution des frais de scolarité par enfant ayant évolué à la hausse depuis 1996, Monsieur le Maire et Didier Courtois ont proposé à la commune de Cléry Saint André de dénoncer cette convention, et de fixer de nouvelles modalités.

Un paiement de 400€ par enfant d'élémentaire, et 600€ par enfant de maternelle a été proposé, un demi-tarif étant appliqué sur les enfants déjà inscrits l'année précédente.

Dans l'attente d'une réponse officielle de la commune de Cléry Saint André, aucune délibération n'est prise dans ce sens.

À la même occasion, la convention, devenue caduque avec les différentes communes concernées, sera elle aussi dénoncée au prochain conseil.

	<b>ECHANGE SUR L'OPPORTUNITE DE LA RELANCE DU PLU</b>
--	---

Monsieur le Maire propose d'échanger sur l'éventuelle opportunité de refaire le Plan local d'Urbanisme. Après discussion, la commission urbanisme-environnement est chargée de mesurer les enjeux tant urbanistiques que financiers, et le 7 octobre 2017, les habitants seront invités à discuter toute la matinée des enjeux futurs et des projets à mettre en avant.

Une décision donc sera prise lors d'un prochain Conseil municipal.

<b>2017-028</b>	<b>FILM « LA MUSIQUE A MAREAU »</b>
-----------------	-------------------------------------

Monsieur Arnaud Roy et Monsieur Bruno Carette, réalisateur de documentaires, ont engagé la réalisation d'un film sur la musique à Mareau aux Prés. Un court-métrage devrait être réalisé et diffusé sur France 3 Centre. Ce réalisateur a besoin d'aide au financement, et en échange d'une subvention, le documentaire pourrait être mis à disposition de la commune pour différentes actions.

Le Conseil, compte tenu de la valorisation apportée à la commune, après délibération, et à l'unanimité, accorde une subvention de 1800€ à Girelle Production.

### QUESTIONS DIVERSES

➤ **Label « Villages fleuris»**

Suite à l'aménagement du centre bourg, la commune peut prétendre au label « Villages fleuris » pour l'année 2018. Une commission sera chargée de préparer le dossier.

➤ **Repas des aînés**

La prochaine édition aura lieu le 15 avril 2018.

➤ **La fibre arrive à Mareau aux Prés**

La commune va passer à la fibre en décembre 2017.

➤ **La Fête de la Saint Fiacre**

Elle aura lieu le 2 septembre 2017, en parallèle de l'anniversaire du Jumelage. De l'aide sera nécessaire.

➤ **La Fête des plantes**

Elle aura lieu les 21 et 22 octobre. Une page facebook est en cours de création.

### PROCHAINES COMMISSIONS ET REUNIONS

Réunion bulletin municipal et flash info : mardi 30 mai à 18h00

Réunion commission urbanisme environnement : lundi 3 juillet à 18h30

### PROCHAINS CONSEILS

Vendredi 23 juin à 18h30 conseil exceptionnel pour la désignation des trois grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 24 septembre

Mardi 11 juillet à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>B. HAUCHECORNE</b>		<b>C. LEROY</b>	
<b>D. COURTOIS</b>		<b>C. MENAGER</b>	
<b>R. GENTY</b>		<b>N. MOHAMED</b>	absent a donné procuration à Stéphane Roy
<b>C. BUREAU</b>		<b>A. PERDEREAU</b>	
<b>Y. BEAUR</b>	Absent a donné procuration à Robert Genty	<b>S. ROY</b>	
<b>M. BOURDEL</b>		<b>V. SPIR</b>	
<b>E. COUADIER</b>		<b>A. VILLAFILA</b>	
<b>F. GABRION</b>			